

PARCE QU'IL S'AGIT D'ENFANTS.

La France, comme la plupart des pays du monde, fête cette année le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de l'Organisation des Nations Unies. Ce texte engage tous les États parties, et donc la France, à veiller au respect des droits de l'enfant. Sa portée universelle invite notre pays à garantir l'accès et l'effectivité de tous les droits pour tous les enfants vivant sur notre sol, sans exception.

Qu'en est-il des enfants ressortissants français vivant à l'étranger ?
Ils relèvent de la même Convention.

Et en zone irako-syrienne ?

En ce moment, dans les zones de conflit désertées par Daesh, des enfants sont livrés à eux-mêmes, dans le dénuement le plus total, sans la protection de leurs parents décédés ou emprisonnés. La majorité d'entre eux sont tout petits, malades pour la plupart, tous traumatisés. Ils sont de nationalités diverses, certains sont Français. Dans un tel chaos, la priorité n'est pas, on s'en doute, le respect des droits de ces enfants.

Faut-il attendre que la situation se normalise pour que leur sort suscite l'intérêt et devienne une priorité ?

Tous les pays qui ont de si jeunes ressortissants, dont les pays européens, doivent se sentir concernés et réagir sans autre état d'âme que la sauvegarde de ces enfants. Il y a urgence à leur rapatriement. L'État français ne peut feindre d'ignorer cette situation dramatique au motif que leurs parents ont rejoint Daesh, combattu au nom de l'organisation État Islamique et commis les pires exactions.

Faut-il que ces enfants portent la culpabilité de leurs parents ?

Sans attendre, et en dépit d'une majorité de l'opinion publique qui y serait défavorable selon un récent sondage, le Gouvernement doit mettre tout en œuvre pour organiser le rapatriement de ces enfants. Car ils sont tous en danger, certains en danger de mort, et nécessitent la protection immédiate de l'État.

Il en va des droits de ces enfants à être protégés et de nos obligations de protection à leur égard. **Plus encore qu'une question humanitaire, c'est notre conscience que ce drame interroge. Parce qu'il s'agit d'enfants.**

CONTACT

**Marie-Charlotte
Lanniée**

Responsable de la
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE est reconnue d'utilité publique depuis 1982.